

SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, MRC de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois d'août en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : Michel Cameron, maire suppléant

LES CONSEILLERS :

Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne

Absent(s) : Monsieur Jean Lecours, maire

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette.

Présence de 20 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 05 juillet 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (13/07/2005)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de monsieur Denys Hébert, lots 175-11 et 175-12
 - Dossier de messieurs Sébastien Samson et Mario Desrochers, lots 149-P et 150-P
 - Dossier du ministère des Transports, pont ruisseau Gaspard
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier de Gestion Sola-May inc., lots 92-10, 94-1-1 et 94-1-2
 - Dossier de monsieur Eugène Boisvert, lot 74-P
 - Dossier de madame Martine Vaudreuil, lots 111-3, 111-5 et 112-2
 - Dossier de monsieur Jean Lecours, lots 38-P et 39-P
 - Dossier de monsieur André Lemieux, lots 105-32-P et 111-2-P
 - Projet de règlement numéro 362-2005 (mod. permis et certificats)
 - Assemblée publique
 - Règlement numéro 362-2005 (mod. permis et certificats)
 - Adoption
- 6) Voirie
 - Acceptation des travaux et paiement
 - Fauchage des chemins et rangs
- 7) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
 - Recherche en eau souterraine
 - Obligation de réaliser une étude hydrogéologique à Saint-Édouard

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

8) Varia

- Règlement # 361-2005 / Dépôt du certificat en vertu de l'article 555 de la L.E.R.M.

Période de questions

Levée de l'assemblée

206-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

207-2005

SESSION RÉGULIÈRE DU 05 JUILLET 2005

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 05 juillet 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

208-2005

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUILLET 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 JUIIN AU 23 JUILLET 2005	DIRECTEUR GÉNÉRAL	1,124.81
	ADMINISTRATION	4,831.89
	PERSONNEL ELECTORAL	79.70
	BRIGADIÈRES	87.28
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,316.16
	INSPECTEUR MUNICIPAL	6,592.56
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	5,738.93
	URBANISME	71.88
	CONCIERGE	337.97
	MONITRICES	2,730.42
	COORDONNATRICE LOISIRS	1,302.22
	MAINTENANCE T/JEUX	148.39
	AVANTAGES SOCIAUX	3,734.14
SOUS-TOTAL	28,096.35	

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ANGELO CHAREST	FORMATION COMPAGNONNAGE EAU POTABLE	880.50
BLOUIN & FRÈRES AUTOMOBILES	RÉP. CREVAISON KUBOTA	37.98
CAM-TRAC BERNIÈRES INC.	RÉP. CREVAISON KUBOTA	229.90
COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES	NETTOYAGE PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ	386.00
ENVIROFLEX	NETTOYER ET VIDER VANNES, PUISARDS & BASSINS RÉTENTION	4,167.94

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.	ÉQUIPEMENT DE PARC DÉ- TENTE BANC, SUPPORT VÉLO & AN- CRAGE	1,800.14
HAMEL CONSTRUCTION INC.	RÉP. PUISARD RUE TARDIF	45.12
GROUPE CASTONGUAY INC.	PRISE DE COURANT HAUT- PARLEUR C/COMM.	139.26
	FUSIBLES ASCENSEUR	19.02
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	109.09
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	804.11
	GARAGE MUNICIPAL	113.24
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	565.76
	STATION E/POTABLE R. GAR- NEAU	1,480.71
LAFORST NOVA AQUA INC.	ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE PUITS # 3 ST-ÉDOUARD REN- CONTRE CONSEIL CRÉDIT RENCONTRE UPA	980.57 -469.80
LA RELIURE ST-DENIS INC.	RELIURE VOLUMES BIBLIO- THÈQUE	375.84
LIBRAIRIE TOME UN	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	35.26
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	90.79
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	194.26
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JUIN 2005	7,593.81
MMQ	ASS. ÉQUIP. ESPACE CLOS	166.00
PAVAGE CHABOT INC.	CONTRAT RAPIÉÇAGE 2005 90 %	59,638.90
	REMB. DÉPÔT GARANTIE 2005	3,400.00
POSTES CANADA	TIMBRES (AVIS MUNICIPAL)	101.21
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	BATTERIE 12 VOLT INCENDIE	46.89
	PIÈCES & ACCESSOIRES IN- CENDIE	226.35
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CA- NADA	REMISE JUIN 2005	4,675.86
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	50 CALENDRIERS 2005	28.76
	SERVICE JUILLET	8,057.46
	SERVICE JUILLET T/JEUX	141.38
	RÉCUPÉRATION DES VERTS	556.07
	LOCATION CONTENEUR	59.93
	SERVICE JUIN DÉGRILLEUR	42.17
SIFTO CANADA INC.	SEL USINE E/POTABLE	2,740.37
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JUIN 2005	267.89
SYSTÈME SÉCURITÉ CONCEPT	RACC. CENTRALE (3 MOIS)	
	HÔTEL DE VILLE	55.22
	INCENDIE	55.21
	DÉGRILLEUR	55.21
	GARAGE MUNICIPAL	55.21
	STATION DE SAINTE-CROIX	55.21
	USINE D'EAU	55.21
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGER VOIRIE	44.64
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE	-13.11
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	55.29
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	64.03
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	90.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	92.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	85.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	45.78
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	22.61
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	21.35
	INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT
	SOUS-TOTAL	106,111.87

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	INSPECTION ET RECHARGE INC.	70.16
BERGERON RENÉ	BOTTINE DE TRAVAIL	110.00
BIBBY STE-CROIX	CRÉDIT LOCATION PELLE MÉC.	-17.25
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	57.00
CAMPING BELLE-VUE INC.	SORTIE T/JEUX	60.00
CENTRE CULTUREL & SPORTIF CORPORATE EXPRESS	AVANCE DE FONDS JUILLET 2005	25,000.00
DISTRIBUTION A.B.R.	TÉLÉCOPIEUR LASER	309.42
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	PEINTURE MARQUAGE VOIRIE	68.88
	RÉP. PUISARD RUE TARDIF	625.74
	RÉP. PUISARD RUE TARDIF, POU-LIOT ET FALAISE	404.89
	RÉP. VALVE RUE PRINCIPALE	717.75
	RÉP. CONDUITE ÉGOUT PLUVIAL RUE LEGENDRE	294.46
	RÉP. RUE GARNEAU	108.12
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT U E/POTABLE	8.34
	TRANSPORT INCENDIE	8.34
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE	56.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	36.00
KIROUAC ANDRÉ	DÉPLAC. USINE E/POTABLE (ROBERTSONVILLE)	79.48
GRAPHICOLOR	GILETS T/JEUX	228.25
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE AOÛT 2005	905.44
KORVETTE	BROSSE TOILETTE C/COMM.	2.29
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN U/EAU	110.71
LETTRAGE JEAN BLANCHET ENR.	LETT. REMORQUE ESPACES CLOS (contribution financière de 723.77 Association des pompiers volontaires)	770.67
LES ENSEIGNES PALA INC.	LETTRAGE DAKOTA VOIRIE	189.79
MARC HAMEL CAMIONNEUR LTÉE	PIERRE TERRAIN BALLE & SOCCER	113.20
M.J.R. LES PORTES DE GARAGE	RÉP. PORTE # 2 INCENDIE	161.04
O.M.H.	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 10 % RÉSOLUTION # 201-2005	3,708.20
PAVAGE CHABOT INC.	CONTRAT RAPIÉÇAGE 2005 10 %	6,626.54
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (TIMBRES, EAU, PRODUITS D'ENTRETIEN & CELLULAIRE)	61.74
PETITE CAISSE (LOISIRS)	RENFOUEMENT (ACCESSOIRES T/JEUX, VIDÉO, BOISSON GAZEUSE)	113.19
PITNEY BOWES LEASING	TIMBRES POSTE	848.14
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉP. ADOUCISSEUR U E/POTABLE	50.35
	RÉP. TOILETTE HOMME C/COMM.	6.42
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
POTHIER DELISLE	HON. PROF. DOSSIER U/EAU ST-ÉD	624.24
PUBLICATIONS QUÉBEC	LIVRE PROTECTION RIVES VOIRIE	41.45
	LIVRES PROTECTION RIVES & CAPTAGE EAUX SOUTERRAINES URBANISME	61.95
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	RONDELLES PLASTIQUES VOIRIE	4.47
	SABLE FILT. & ACIDE U E/POT.	46.01
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	21.60
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	14.19
	GRATTOIR & RACLOIR VOIRIE	25.14
	TUYAU FOSSE SEPTIQUE U E/POT.	42.54
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	48.47
	CASQUE SÉCURITÉ VOIRIE	34.44
	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	-17.72
RADIO-ONDE, BEAUCE	BATTERIES CELLULAIRES INC.	200.72
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE RESIDENTIEL AOUT 2005	8,057.46

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

SHRED-IT QUÉBEC	DESTRUCTION ARCHIVES	152.98
SIMON LEMAY	ENTERRER CHEVREUIL ROUTE ST-EUSTACHE	80.52
	PIERRE RÉSERVE	356.58
	RÉP. RUES PRINCIPALE & DU BA- TEAU	547.52
	AMÉNAG. PARC DÉTENTE, RÉP. RUES TARDIF ET LOUIS-HOUDE & PIERRE RÉSERVE	647.59
SOUDURE STE-CROIX ENR.	RÉP. DÉBROUSSAILLEUSE	356.97
	RÉP. REMORQUE VOIRIE	522.32
STATION TOURISTIQUE DU- CHESNAY	SORTIE T/JEUX	401.15
STATIONNEMENT P.R.	LOGO STATIONNEMENT INCEN- DIE	57.51
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	119.37
	PAPETERIE	7.46
	PAPETERIE	369.78
	PAPETERIE VOIRIE	43.90
	PAPETERIE	121.94
TÉLUS COMMUNICATION INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE VOIRIE	-485.63
	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	809.45
TÉLUS MOBILITÉ	SERVICE TÉLÉPHONIQUE VOIRIE	16.26
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV. AIDE AU TRANS- PORT ADAPTÉ	42,141.00
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	87.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	61.01
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	63.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	84.71
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	81.00
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	23.00
	DIESEL KUBOTA	21.00
	ESSENCE 4 ROUES	19.93
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	60.06
	SOUS-TOTAL	98,557.99
	<u>GRAND TOTAL</u>	232,766.21

AUCUN TRANSFERT BUDGÉTAIRE REQUIS
CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 14-2005 À 15-2005

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

209-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unaniment de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUILLET 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 JUIN AU 23 JUILLET 2005	GÉRANT D'ARÉNA	4,346.16
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	967.80
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	1,980.72
	AVANTAGES SOCIAUX	1,163.26
	SOUS-TOTAL	8,457.94

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ENVIROFLEX	VIDER PUISARDS	172.53
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	1,226.22
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JUIN 2005	1,016.85
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	129.28
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CA-NADA	REMISE JUIN 2005	621.22
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX	PERMIS ALCOOL 2005-2006	877.00
RICHARD AMYOT ENR.	RÉP. MACHINE DISTRIBUTRICE	1,140.36
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JUIN 2005	37.77
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	5,261.23

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN ENR.	RALLONGE USB	11.45
BOIS FRANC MODEL INC.	BOIS DE PLANCHER BUREAU ADMINISTRATIF	100.93
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE AOÛT 2005	392.63
ICI CANADA INC.	PEINTURE	5,038.23
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	COLLE ET SPATULE	29.18
	DILUANT PEINTURE	16.08
	COLLE ET SPATULE	24.57
	PIÈCES & ACCESSOIRES	66.02
	PIÈCES & ACCESSOIRES	28.96
TÉLUS COMMUNICATION INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	249.72
	SOUS-TOTAL	5,957.77
	GRAND TOTAL	19,676.94

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (13/07/2005)

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

210-2005

DOSSIER DE MONSIEUR DENYS HÉBERT, LOTS 175-11 ET 175-12

ATTENDU QU'une demande a été produite pour la construction d'une résidence secondaire dans le secteur de la côte des Sous-Bois, lots 175-11 et 175-12;

ATTENDU QUE ce secteur a reçu de nombreuses autorisations de la commission pour la construction de chalet;

ATTENDU QUE c'est un secteur de villégiature et que le terrain demandé est entouré de chalet;

ATTENDU QUE la construction de cette résidence n'aura aucun impact négatif sur l'environnement et sur le milieu agricole environnant;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

ATTENDU QU'il n'y a aucun terrain disponible en zone blanche pour la construction d'une résidence secondaire, telle que spécifié dans la réglementation municipale (règlement de zonage 355-2005);

CONSIDÉRANT la recommandation U42-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer la demande de monsieur Denys Hébert auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

211-2005

DOSSIER DE MESSIEURS SÉBASTIEN SAMSON ET MARIO DESROCHERS LOTS 149-P ET 150-P

ATTENDU QU'une demande a été produite pour la construction d'une résidence secondaire dans le secteur de la côte Boisvert, lots 149-P et 150-P;

ATTENDU QUE c'est un secteur de villégiature et que le terrain demandé est entouré de chalet;

ATTENDU QUE la construction de cette résidence n'aura aucun impact négatif sur l'environnement et sur le milieu agricole environnant;

ATTENDU QU'il n'y a aucun terrain disponible en zone blanche pour la construction d'une résidence secondaire, telle que spécifié dans la réglementation municipale (règlement de zonage 355-2005);

CONSIDÉRANT la recommandation U43-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'appuyer la demande de messieurs Sébastien Samson et Mario Desrochers auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité et conditionnellement à ce que ces lots soient en dehors de la zone inondable identifiée au schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière selon le cas.

212-2005

DOSSIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS PONT RUISSEAU GASPARD

ATTENDU QU'une demande a été produite pour la réparation du pont engendrant le ruisseau Gaspard;

ATTENDU QUE ces réparations n'auront aucun impact négatif sur l'environnement et sur le milieu agricole environnant;

CONSIDÉRANT la recommandation U44-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer la demande du ministère des Transports auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

Monsieur Berchmans Dancause se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 21 heures, pour le prochain sujet, en raison que sa fille travaille chez ce demandeur.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

213-2005

DOSSIER DE GESTION SOLA-MAY INC., LOTS 92-10, 94-1-1 ET 94-1-2

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Gestion Sola-May inc. et localisée au : 6153, rue Principale, Sainte-Croix, lots 92-10, 94-1-1 et 94-1-2.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de Gestion Sola-May inc., lots 92-10, 94-1-1 et 94-1-2, selon la recommandation U34-2005 du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Berchmans Dancause revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 37 heures.

214-2005

DOSSIER DE M. EUGÈNE BOISVERT, LOTS 73-P ET 74-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de monsieur Eugène Boisvert et localisée à : rue Principale, Sainte-Croix, lot 74-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Attendu que la présente dérogation a un lien direct avec l'autorisation accordée par la résolution numéro 189-2005 adoptée par ce conseil le 05 juillet 2005;

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Eugène Boisvert, lot 74-P, avec plan projet de lotissement pour les lots 74-19 à 74-21, selon la recommandation U38-2005 du comité consultatif d'urbanisme, et de plus, les conditions suivantes devront être respectées par le demandeur, en complément de la résolution numéro 189-2005:

- Le demandeur doit lotir les lots 74-19 à 74-21 selon le plan présenté de la minute 3256 de l'arpenteur-géomètre Daniel Ayotte;
- La municipalité accorde au demandeur un droit de passage et un droit de raccordement privé des conduites d'aqueduc et d'égout jusqu'à la ligne de l'emprise de rue à la rue Boisvert;
- La municipalité accorde sur une partie du lot 82-8, propriété municipale, une servitude de passage à la circulation automobile et une servitude pour la pose des conduites privées d'aqueduc et d'égout pour desservir les lots 74-19 à 74-21. Les droits de servitude s'appliquent seulement sur la partie du lot 82-8 situé du côté nord-est de la rue Boisvert, et étant considérée comme étant le prolongement de la rue du Moulin selon le plan annexé; toutefois, ces droits ne libèrent pas les propriétaires à se conformer à toutes lois et / ou réglementations municipales;
- En raison que le lot projet 74-21 sera une rue privée en continuité avec le lot 82-8 sujet aux droits de servitude, les propriétaires actuels et éventuels des lots 74-19 à 74-21 auront l'obligation d'assurer et d'assumer en tout temps l'entretien complet des infrastructures (abat-poussière, nids-de-poule, déneigement, réparation des conduites d'aqueduc et d'égout, la tonte de pelouse, l'éclairage public si requis, etc.) et la réfection complète (pose d'asphalte, bordures, etc.) de la partie du lot 82-8 sujette aux droits de servitude; à défaut par les propriétaires de s'exécuter dans les cinq jours suivant un avis écrit de la municipalité,

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

cette dernière procédera aux travaux sur cette partie du lot 82-8 et tous les frais encourus seront chargés aux propriétaires au prorata de leur superficie de terrain et recouvrable de la même manière qu'une taxe spéciale de secteur; les propriétaires renoncent à tout bénéfice de discussion;

- Les propriétaires des lots 74-19 à 74-21 devront installés, à leurs frais, une signalisation indiquant que la rue est privée à partir du début de ladite servitude de passage accordée sur le lot 82-8 (à la limite de l'emprise de rue à la rue Boisvert);
- L'obligation des propriétaires de ne pas ériger de construction ou plantation de toutes sortes sur cette partie du lot 82-8 sujette aux droits de servitude, sans autorisation écrite de la municipalité;
- L'obligation des propriétaires à remettre en bon état la partie de lot 82-8 sujette aux droits de servitude, et ce entièrement à leurs frais, si elle est détériorée par sa faute ou négligence;
- L'obligation des propriétaires de céder à la municipalité de Sainte-Croix, à sa demande, et ce à titre gratuit, le lot 74-21 advenant un projet de développement dans ce secteur;
- Quoique le lot projet 74-21 soit une rue privée, ce lot portera le nom de rue du Moulin;
- Quoique le lot projet 74-21 soit une rue privée, ce lot est soumis aux mêmes conditions d'entretien que le lot 82-8 mentionné précédemment, en raison de la proximité du développement résidentiel existant des rues Boisvert et du Moulin;
- L'obligation des propriétaires de souscrire à une assurance responsabilité civile générale de deux (2) millions de dollars pour la jouissance du droit de passage à la circulation automobile et autres sur la partie du lot 82-8 sujette aux droits de servitude; la municipalité devra être inscrite sur ladite police d'assurance et les propriétaires devront en produire une copie à la municipalité à chaque renouvellement; les propriétaires assument l'entière responsabilité de l'utilisation de cette parcelle de terrain 82-8 sujette aux droits de servitude et dégagent la municipalité de toute responsabilité;
- Tous les frais reliés à la préparation des actes de servitude et de leurs enregistrements de même que tous les frais inhérents à cette permission (notaire, arpenteur, avocat, etc.) sont à la charge des propriétaires.

215-2005

DOSSIER DE MADAME MARTINE VAUDREUIL, LOTS 111-3, 111-5 ET 112-2

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de madame Martine Vaudreuil et localisée au : 6296 rue Principale, Sainte-Croix, lots 111-3, 111-5 et 112-2.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Martine Vaudreuil, lots 111-3, 111-5 et 112-2, selon la recommandation U39-2005 du comité consultatif d'urbanisme.

216-2005

DOSSIER DE MONSIEUR JEAN LECOURS, LOTS 38-P ET 39-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de monsieur Jean Lecours et localisée au : 5692 rue Marie-Victorin, Sainte-Croix, lots 38-P et 39-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

Après délibérations, il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean Lecours, lots 38-P et 39-P, selon la recommandation U40-2005 du comité consultatif d'urbanisme.

DOSSIER DE MONSIEUR ANDRÉ LEMIEUX, LOTS 105-32-P ET 11-2-P

Retiré par le demandeur.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2005 (MOD. PERMIS ET CERTIFICATS)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le projet de règlement numéro 362-2005. Une mise en garde est faite quant à la pente du réseau d'égout dans ce secteur.

RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2005 (MOD. PERMIS ET CERTIFICATS)

217-2005

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction portant le numéro 354-2005 fut adopté le 16^{ième} jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 354-2005 de façon à :

- **Modifier les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction dans la zone 16-H**

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois de juillet 2005, le projet de règlement numéro 362-2005 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le deuxième jour du mois d'août 2005 sur le projet de règlement numéro 362-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité n'a pas à adopter de second projet de règlement numéro 362-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre puisqu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 5^{ième} jour du mois de juillet 2005 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 362-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

QUE le règlement numéro 362-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 362-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

218-2005

FAUCHAGE DES CHEMINS ET RANGS

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les travaux de fauchage des chemins et rangs selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement d'une somme de 4,936.87 \$ à Entretien M.L., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 16 mai 2005.

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

219-2005

OBLIGATION DE RÉALISER UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE À SAINT-ÉDOUARD

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a demandé à la municipalité de Saint-Édouard, par résolution numéro 136-2005, l'autorisation de mandater un hydrogéologue afin d'estimer la capacité du puits appartenant à Saint-Édouard combiner avec les puits de Sainte-Croix afin de vérifier l'impact sur les réserves en eau d'un partage de service entre les municipalités de Sainte-Croix et de Saint-Édouard;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard refuse d'autoriser la municipalité de Sainte-Croix de mandater un hydrogéologue par crainte de manquer d'eau (résolution 2005-06-120);

ATTENDU QU'aucune étude n'a été réalisée afin d'analyser la capacité de réserve d'eau de Saint-Édouard combiner avec les puits de Sainte-Croix pour approvisionner les deux municipalités;

ATTENDU QUE la décision du conseil municipal de Saint-Édouard est basée sur des appréhensions et des perceptions non fondées par une étude approfondie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard s'apprête à investir au delà de 800 000. \$ pour installer une usine d'eau potable dans leur municipalité;

ATTENDU QUE cette usine sera financée en grande partie par l'argent du gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'il existe déjà une usine d'eau potable à quelques kilomètres du village de Saint-Édouard dont la gérance est sous la juridiction de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est présentement en recherche en eau potable et lorsqu'elle aura trouvé une nouvelle source d'eau, le coût des infrastructures sera très élevé et sera financé en grande partie par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE Saint-Édouard a de l'eau et que Sainte-Croix a l'infrastructure pour traiter l'eau;

ATTENDU QUE la réalisation d'une entente entre Saint-Édouard et Sainte-Croix afin de fournir de l'eau en quantité suffisante et de bonne qualité permettrait d'économiser beaucoup d'argent au gouvernement du Québec et aux contribuables des deux municipalités;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 AOÛT 2005

II EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de demander aux ministères des Affaires municipales et des Régions, du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, aux députés de Lotbinière, d'obliger la municipalité de Saint-Édouard à donner l'autorisation à Sainte-Croix pour réaliser une étude hydrogéologique sur la capacité des puits combinés de Saint-Édouard et de Sainte-Croix et de ne pas autoriser aucune forme d'aide financière à Saint-Édouard pour réaliser les infrastructures en eau potable avant la conclusion de cette étude.

c.c. Municipalité de Saint-Édouard
UPA de Québec
MRC de Lotbinière
Mme Sylvie Roy, la députée de Lotbinière
M. Odina Desrochers, le député de Lotbinière

VARIA

RÈGLEMENT # 361-2005 / DÉPÔT DU CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA L.E.R.M.

Dépôt du certificat par le directeur général.
Tenue du registre : le 12 juillet 2005 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Salaire(s) à l'aréna...explications.
- Terrain de jeux : 28 inscriptions – tentative de jumelage avec municipalités environnantes sans succès.
- Il serait pratique un support à vélos à l'hôtel de ville.
- Demande d'élargissement des accotements de la route 271. Processus à faire à partir de la MRC de Lotbinière et si prévu au schéma d'aménagement.
- Rumeur de porcherie dans le 4^{ème} rang...aucune demande de permis de déposer.

Dossier Bibby Ste-Croix :

- Pétition présentement en circulation pour :
 - Mal fonctionnement de leur système antipollution;
 - Clôture et écran non faites rue Legendre conformément à la réglementation;
 - Il y aurait rejet de peinture dans les trous d'homme...à vérifier par l'inspecteur municipal;
 - Mal propreté tout autour des installations...la roulotte servant de bureau sur la rue Principale...mauvaise image;
 - L'image de Sainte-Croix abîmée par toute cette pollution;
 - Y a-t-il un suivi des lieux exercé par l'inspecteur municipal pour les différentes installations nous concernant?
- Baisse de courant sporadique par Hydro-Québec...relève d'Hydro-Québec.
- Absence flagrante de signalisation tout autour de l'Église de Sainte-Croix et à proximité des écoles (sens unique)...à voir par l'inspecteur municipal.

220-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 45 heures.

Michel Cameron, maire suppléant

Bertrand Fréchette, directeur général